



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Le Funiculaire, trait d'union depuis 125 ans



COSSONAY C'est une dépêche dans la *Feuille d'avis de Lausanne* du lundi 6 avril 1891 qui marque la naissance officielle du funiculaire reliant Cossonay à l'actuelle gare de Cossonay-Penthalaz. Du moins, c'est à cette date qu'un comité d'initiative local, composé de MM. J. Joyet, J. Jaquier, L. Dénéreaz, Dr Treuthardt et A. Bolens officialise le projet en déposant une demande de concession qui leur sera accordée par les chambres fédérales le 27 juin 1891.

Construction du funiculaire

La seconde moitié du XIXe siècle voit l'expansion du réseau de chemin de fer, et la ligne reliant le lac de Neuchâtel au Léman s'ouvre en 1855. Mais le village de Cossonay est isolé de sa gare, même si une desserte régulière est assurée par une diligence postale. Le projet de liaison ferroviaire, devisé à un quart de million, répond alors à un véritable besoin, puisque le mouvement des voyageurs de la gare de Cossonay, tant arrivants que partants, était en effet supérieur à 65'000 par an. Il faut ajouter à cela un trafic des marchandises s'élevant à environ 10'000 tonnes. Les initiateurs, concession en poche, créent le 30 août 1892 une société anonyme du nom de Compagnie du chemin de fer funiculaire de la gare à la ville de Cossonay. Cette dernière attribue à MM. Thibaud, Ramoni et Bertola, à Cossonay, la construction de la ligne, qui «part en ligne droite de la gare, traverse au moyen d'un pont la nouvelle route projetée (à 105 mètres), l'ancienne route (à 613 mètres), passe sous la route (à 930 mètres) et arrive au sud de la ville, à proximité de la place du marché, où sera placée la station terminus».

Cette description faite à l'époque correspond à la ligne que nous connaissons encore aujourd'hui, d'une longueur de 1230 mètres pour une pente maximum de 14,7%.

Inauguration en 1897

Lors de son inauguration le 28 août 1897, celui que l'on nomme affectueusement «le Funi», se composait alors de deux voitures à cais-



ses en bois de 35 places chacune. Sous le plancher de chaque voiture se trouvait un réservoir d'eau de 5 m³, qui une fois rempli servait de contrepoids. Il suffisait alors de desserrer le frein à main qui agissait sur les sabots en bronze pour que la voiture amont tracte la voiture aval

à une vitesse de 2 mètres/seconde. À une époque où l'eau ne coûtait rien, les coûts énergétiques étaient réduits à leur plus simple expression.

Rénovations au XXe siècle

En 1929, l'exploitation du funiculaire passe des CFF à la SAPJV, laquelle entreprend la première rénovation. La voie est remise en état et renforcée. La crémaillère, qui était source de bien des problèmes durant l'hiver, est quant à elle supprimée. Les ouvrages d'art sont révisés et une ligne de contact est tirée le long de la voie, qui permettra d'alimenter l'éclairage et le chauffage des nouvelles voitures. Ces dernières, dont la traction demeure par contrepoids d'eau, effectuent leur première course le 2 juillet 1930.

Durant les années 1960, l'augmentation constante des charges d'exploitation conduit à une automatisation de l'installation. Entre 1968 et 1969, d'importants travaux sont alors entrepris, à commencer par l'installation de tourniquets dans les stations permettant le contrôle des entrées et le comptage des voyageurs. Une centrale électronique gère dès lors le départ des véhicules, selon un horaire programmé d'avance, ainsi que le remplissage du réservoir d'eau de la voiture à la station supérieure. À la suite de ces modifications, les deux voitures circulent sans accompagnement.

Funi devenu vétuste

Bien qu'importants, ces travaux ne résolvent pas tous les problèmes d'une installation devenue vétuste. Si l'eau était un bien abondant et bon marché à la fin du XIXe siècle, le prélèvement de 250 tonnes d'eau par jour commence à poser des problèmes.

En 1974, le Conseil d'administration dépose un projet de réfection complète, incluant un passage à l'énergie électrique. Quelques années de travaux seront nécessaires, et le 22 février 1982, le funi à traction hydraulique effectue sa dernière course. Quatre mois plus tard, le 18 juin 1982, la nouvelle installation est mise en service. Deux nouvelles voitures (*suite en p. 22*)



(Suite de la p. 21) de 47 places chacune reprennent leurs inlassables trajets pendant près de trente ans. Car le 1er janvier 2012, l'exploitation du funiculaire est arrêtée, l'autorisation d'exploiter accordée par l'Office fédéral des transports étant arrivée à échéance, dans le cadre du renouvellement de la concession.

Prêt pour le XXI^e siècle

La rénovation totale entreprise à cette occasion est faite en deux phases. La première voit le remplacement complet de l'infrastructure du tracé et s'étend sur deux ans et demi, durant lesquels des bus prennent le relais. La première course des nouvelles voitures vertes aux couleurs des MBC a lieu le 10 juin 2014 à 5 heures du matin. Mais la croissance démographique de la région surcharge rapidement ces nouvelles voitures, qui ne peuvent pas absorber les quelque 330'000 passagers par



an. Si bien qu'à peine six ans plus tard débute la seconde phase de la rénovation. Entre août 2020 et août 2021, des travaux d'un montant de 12 millions de francs permettent d'augmenter considé-

ramblement la capacité de l'installation, avec des voitures de 60 places et une cadence des trajets augmentée, qui passe de 120 à 206 aller-retour par jour. Si les chiffres pour la première année

civile complète d'utilisation ne seront connus que d'ici quelques mois, on peut déjà affirmer qu'avec une capacité horaire de 720 passagers, le funi répond à nouveau aux besoins actuels de Cossonay et de sa région.

Vœux de la Municipalité

Pour terminer, après ce petit voyage dans le temps, la Municipalité, par ces quelques lignes, remercie la population de Cossonay de son soutien. Si l'hiver qui s'annonce risque d'être particulier dans le contexte actuel de possible pénurie d'énergie, la Municipalité est convaincue que grâce notamment à la somme des efforts consentis par tout un chacun, la population pourra passer cette période de manière sereine. La Municipalité présente à chaque citoyenne et citoyen de Cossonay et d'Allens ses vœux les plus chaleureux pour les fêtes à venir ainsi que pour l'année 2023. ■

COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Fêtes de fin d'année: horaires des services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE: Tous les services communaux seront fermés pendant les fêtes de fin d'année, soit dès le vendredi 23 décembre 2022 à 11h30. Les collaborateurs de l'administration se réjouissent de vous retrouver à partir du mardi 3 janvier 2023, selon les horaires usuels des services. En cas d'urgence durant ce laps de temps, merci de vous conformer aux instructions qui seront indiquées sur le répondeur de l'administration communale (021 863 22 00), sur le site Internet communal (www.cossonay.ch) et aux piliers publics.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: Pendant les fêtes de fin d'année, le centre de tri sera ouvert comme usuellement les samedis 24 et 31 décembre 2022. En outre, il sera exceptionnellement ouvert de 09h00 à 11h30 le lundi 26 décembre 2022. De plus, il sera fermé lundi 2 janvier 2023. Les autres jours, ouvertures selon l'horaire usuel. Reprise de l'horaire habituel dès le 4 janvier 2023.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: La dernière ouverture de l'année pour la Bibliothèque communale aura lieu le mercredi 21 décembre 2022 de 14h00 à 17h00. Ensuite, la Bibliothèque fermera ses portes jusqu'au 10 janvier 2023 à 15h30. L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite de joyeuses Fêtes!

Ramassage des sapins de Noël

Votre sapin de Noël est encombrant et vous ne pouvez pas l'amener au Centre de tri des déchets? Vous pouvez alors le déposer à l'Eco-point de la Vy-Neuve ou à côté des conteneurs enterrés de la localité, dès le 3 janvier et jusqu'au 31 janvier 2023. Celui-ci sera ramassé par nos collaborateurs du Secteur travaux et voirie. Passé cette date, nous vous remercions de bien vouloir l'amener directement au Centre de tri des déchets.



LA MUNICIPALITÉ ET LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS SOUHAITENT DE TRÈS BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE!

Subventions pour le développement durable - Annexe 2023

Depuis 2021, les citoyens de Cossonay et d'Allens ont la possibilité de solliciter des subventions dans différents domaines pour des travaux ou achats en lien avec le développement durable, selon le règlement communal fixant les conditions pour l'utilisation des fonds y relatif. Cette possibilité continue de recevoir un bon accueil au sein de la population puisque 162 demandes ont été traitées et plus de CHF 73'000.- ont été versés par la

Commune jusqu'à ce jour. Après deux ans d'utilisation, la Municipalité a revu et adapté les conditions d'octroi définies par l'annexe 1 au règlement précité.

Cette nouvelle version, déterminante pour les achats ou travaux réalisés dès le 1er janvier 2023, ainsi que les formulaires ad hoc, seront disponibles sur le site Internet communal www.cossonay.ch, ainsi qu'au Greffe municipal dès le 3 janvier 2022. Dès cette date, les

documents relatifs aux subventions pour des travaux ou achats réalisés jusqu'au 31 décembre 2021, et soumis aux conditions de l'annexe 2022, seront à disposition, sur demande, auprès du Greffe municipal. En cas de doute sur les modalités des subventions, les collaborateurs du Greffe municipal et du Service technique communal restent à disposition par téléphone au 021 863 22 00 ou par courriel via l'adresse: secretariat@cossonay.ch. ■